



Achat d'une concession au cimetière communal

Par **VERHAREN**, le **14/08/2008** à **21:23**

Désirant mettre à jour mes affaires afin de ne pas mettre mes héritiers dans l'embarras au jour de mon décès ,j'ai décidé de régler mes problèmes d'obsèque , j'ai contacté la mairie de mon village ,afin d'acquérir une concession sur le cimetière de mon lieu de résidence, pour y faire poser ,la tombe qui devra accueillir ma dépouille .

Il m'a été répondu que cela n'était pas possible,de mon vivant ,que le cimetière était trop petit ,pour que les gens soient autorisé à y faire poser leur tombe ,avant leur décès...(?) Il me fallait donc attendre le jour du grand départ pour que mes héritiers s'en chargent eux-mêmes ...Le contraire de se qui motivait ma démarche.

Devant mon insistance et l'exposé de ces motivations.Il m'a été vivement recommandé de prendre contact avec des sociétés de Pompes Funèbres ,dont on m'a donné les coordonnées...afin que je régle outre mon caveau ,la totalité de mes obsèques ,m'assurant que ces derniers prendront bien soin de l'accomplissement de ces formalités comprenant le contact avec le marbrier et maçon "de leur choix" , le moment venu.

J'ai l'impression que se dessine autour de nous BabyBoomers des années 50 une organisation tendant à tirer le maximum d'argent ,tant dans les soins médicaux de notre vivant ,que dans les différentes créneaux que nous sommes appelé à rencontrer dans notre vie de "Papy Boomers"

La mairie a-t-elle le droit d'empêcher le citoyen que je suis ,d'organiser sa sépulture de son vivant ?

je tenais dans la sérénité à régler ce problème ,et je dois dire que je me sens frustré, voir manipulé,car j'avais l'intention de demander des devis et faire les choses au meilleur rapport qualité -prix .

Il m'est imposé ici, des entreprises qui prendront leurs commissions au passage et surtout cette interdiction frustre mon sentiment de Liberté et de libre décision.j'ajoute que je suis

partiellement handicapé et que je tenais à l'automne de ma vie à accomplir ces formalités lesquelles, disait ma grand-mère"ne faisaient pas mourir pour autant"
Merci pour votre aide ,vos conseils
J.C.R

Par **domi**, le **14/08/2008** à **21:42**

Effectivement , vous pouvez consulter les entreprises de pompes funèbres qui pourraient vous aider dans vos démarches . Vous avez également la possibilité de tout organiser à l'avance (choix du cercueil , cérémonie , fleurs..)en souscrivant une convention obsèques . Mais je vous souhaite encore une longue vie heureuse , entouré de vos proches ...Domi

Par **VERHAREN**, le **14/08/2008** à **22:28**

Merci pour votre réponse
j'ai déjà une convention obsèque qui attribuera une somme pour le cercueil et autre convoi.
Ce qui me tient à coeur de faire c'est de contacter des maçons ou marbriers afin de faire établir des devis et en finalité créer ,sur une concession acquise auprès de la mairie,une pierre tombale en bon et dûe forme.

Alors que cette possibilité est offerte aux habitants des villages voisins.
La mairie de mon village la refuse .
Question :En a t'elle le droit?
Question ai-je un recours possible?
Question:Auprès de qui ?
Merci de votre aide